

Faux départ

Nous voici donc réunis pour inaugurer un nouveau mandat de 3 ans dans cette instance censée représenter plus de 3000 salariés. Nous profitons de cette première réunion ordinaire pour souhaiter un bon mandat à tous les élus, notamment à ceux qui viennent de s'engager courageusement.

Cette première réunion ordinaire devrait s'engager sous les meilleurs auspices. Mais d'ordinaire, elle n'aura sans doute que le nom « administratif ».

La plupart d'entre nous avons porté cette nouvelle représentation des salariés sur les fonts baptismaux lors d'un premier mandat éprouvant.

La tâche s'annonce d'ores et déjà bien rude.

Il y a eu, bien sûr, la crise sanitaire qui a pesé sur l'exercice du mandat précédent, mais aussi des dossiers lourds à gérer, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous avons connu les limites d'une instance unique pour peser réellement sur la vie quotidienne de nos antennes, tant les dossiers s'accumulaient dans des ordres du jour débordés qui nous ont obligés à repousser certains points pour en privilégier d'autres.

La mission qui nous attend et qu'attendent les salariés de nos mandats est immense ...

Et malgré les alertes sur la santé qui n'ont pas cessé de se multiplier et qui se poursuivent, la direction n'a rien trouvé de mieux à faire que d'assigner par voie d'huissiers les 8 membres de la nouvelle CSSCT ainsi que le secrétaire de l'instance.

La proposition de la DRH de l'entreprise en ouverture de réunion vient en partie répondre à la demande des élus .

Mais il conviendra néanmoins d'aller plus loin en revoyant les moyens accordés à cette commission importante.

Ce nouveau mandat a bien failli débuter par un bras de fer relativement déplorable.

L'inspection du travail vous rappelle d'ailleurs régulièrement vos obligations.

L'inspectrice du travail de Bordeaux vous l'écrivait très formellement il y a peu en précisant : « il ne s'agit plus de réparer les dommages dûs aux accidents, mais de promouvoir la santé avec la mise en place d'un environnement de travail favorisant la santé des salariés », fin de citation.

Voilà qui n'augure rien de bon pour un dialogue social apaisé et constructif, répété à satiété par notre directeur de réseau qui se révèle empêtré dans ses contradictions et peu enclin pour l'instant à joindre les actes aux paroles.

Et pourtant ne faudrait-il pas faire front ensemble ? S'engager dans une « alliance », puisque c'est un sujet d'actualité ?

Car les dossiers entamés dans la précédente mandature restent nombreux et, pour certains, toujours en souffrance.

L'ersatz de régionalisation continuera-t-il à produire des dégâts dans les antennes dépourvues de réels moyens pour présenter à nos publics des programmes et des sessions d'information dignes de ce nom ?

L'arrivée d'une plateforme numérique commune avec Radio France où la mobilisation de nos confrères sous forme de grève du clavier ne laisse pas de nous inquiéter pour la pérennité de nos propres sites, de notre marque et de l'incohérence éditoriale qui a déjà fait ses preuves en plusieurs semaines d'existence.

Et encore la plateforme ICI n'est pas partout... l'appli est répertoriée, pour l'instant seulement, sur android.

Les conséquences du plan de rupture conventionnelle collective ont achevé de mettre en péril la structure de l'emploi, occasionnant souffrances et surcroît de travail.

(...suite en page suivante...)

(...)

Les exemples navrants de tentative de suppression de monteurs à Lyon pendant les congés ou de non remplacements de scriptes, comme à Antibes, mettent en péril notre mission d'information régionale.

L'entêtement à imposer un déménagement d'Antibes à Nice, contre le consentement des salariés, sans aucun plan de prévention des RPS et avec des aménagements envisagés comme si le Covid n'avait pas existé, est un dossier de plus où la direction se bouche les oreilles et se met la main sur les yeux, décision souveraine de la présidente oblige.

Enfin, la perspective d'une suppression de la redevance annoncée par le gagnant de la présidentielle nous pose la question de la survie même de l'audiovisuel public dans une démocratie parlementaire soumise au bon vouloir d'un gouvernement encore incertain.

Bref, il n'y aura pas de période de grâce de 100 jours.

Sauf à ce que vous rétablissiez très vite la confiance par des actes forts.

Sur tous ces dossiers, les représentants du SNJ s'engagent plus que jamais à travailler dans le partage efficace et pour un dialogue renouvelé, afin de défendre l'intérêt de tous les salariés dans un service public fort face à une concurrence féroce.

Paris, le 4 mai 2022